



La Lettre de DiH

octobre 2008

Décisions de l'AG du 18 octobre

DiH
Mouvement de Protestation Civique
Mairie, 43400 Chambon sur Lignon

CCP n° 2583 03 W – CLERMONT

Tel : 04 71 65 85 64

Fax : 04 71 59 25 05

Courriel : dih-protestationcivique@hotmail.fr

Site : <http://d.i.h.free.fr/>

*

Composition du Bureau (élection du 8 mars 2008)

- Geneviève Charlionet : présidente
- Nicole Beydon – Dallenbach :
vice présidente
- Christiane Brottes : trésorière
- Huguette Bernard-Riffard :
déléguée au Mazet.

*

*« Si les hommes
auxquels le pouvoir est confié
interprètent convenablement
la réalité historique,
ils peuvent favoriser
des accouchements,
les rendre moins pénibles,
moins douloureux,
ou, au contraire,
freiner tel ou tel progrès. »*

Pierre Mendès France

- Approbation du rapport d'activités : (a) le rendez-vous de l'été le 25 juillet (voir trace écrite de la lecture publique au verso), (b) participation encouragée au collectif le PAS (Plateau Asile Solidarité)
- Approbation du rapport financier.
- Adoption de la campagne adressée à Nicolas Sarkozy Président de la République et du Conseil européen (lettres ci-jointes)
- L'AG donne un avis favorable pour signer la pétition « *Les droits des étrangers ne peuvent se réduire à un marché* ».
- Le comité d'initiative se réunit le 3 novembre pour préparer l'exposition du 8 au 14 décembre sur le thème « *Les migrations pour vivre ensemble* », salle de la gare au Chambon.

Mode d'emploi de la campagne

Exceptionnellement il a été décidé en AG de regrouper vos lettres au siège de l'association.

En effet n'ayant eu aucun retour des lettres de la campagne de juin envoyées au Président de la République nous nous demandons **si elles lui ont été remises ?**

Décision a donc été prise, après débat, de regrouper vos courriers et de les transmettre **par un autre canal.**

Conclusion : vous trouverez ci-joint 2 exemplaires de la lettre à **envoyer directement à DiH :**

- Une lettre pour vous-même,

- Une autre est prévue pour que vous puissiez intéresser, éventuellement, un parent, un ami.
Merci de nous faire parvenir ces lettres d'ici la fin novembre.

N'oubliez pas :

- **de compléter les lettres : nom, prénom, adresse et signature.**
- **de timbrer au tarif normal l'enveloppe ci-jointe.**

Chers amis, bonne campagne et à bientôt, DiH

La France, terre d'asile des grands criminels ?

D'une part l'Etat s'oppose à la mise en accusation du président soudanais Omar Al-Béchir poursuivi par le procureur de la Cour Pénale Internationale pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité. L'Elysée préférerait « *négocier* » l'arrêt des tueries.

D'autre part le Sénat trouve raisonnable d'arrêter les criminels internationaux lorsqu'ils sont en France seulement s'ils y ont établi leur résidence principale ! Information donnée par la Coalition Française pour la CPI.

Histoire du déluge racontée par un philosophe ou comment faire face aux catastrophes futures

« Noé était fatigué de jouer les prophètes de malheur et d'annoncer sans cesse une catastrophe qui ne venait pas et que personne ne prenait au sérieux.

Un jour, il se vêtit d'un vieux sac et mit des cendres sur sa tête. Ce geste n'était permis qu'à celui qui pleurait son enfant chéri ou son épouse. Vêtu de costume de la vérité acteur de la douleur, il repartit à la ville, décidé à tourner à son avantage la curiosité, la malignité et la superstition des habitants.

Bientôt, il eut rassemblé autour de lui une petite foule curieuse et les questions commencèrent à se faire jour. On lui demanda si quelqu'un était mort et qui était ce mort. Noé leur répliqua que beaucoup étaient morts et, au grand amusement de ses auditeurs, que ces morts c'étaient eux. Lorsque on lui demanda quand cette catastrophe avait eu lieu, il répondit : *demain*

Profitant alors de l'attention et de désarroi, Noé se dressa dans toute sa grandeur et se mit à parler : après demain, le déluge sera quelque chose qui aura été. Et quand le déluge aura été, *tout ce qui est n'aura jamais existé*. Quand le déluge aura emporté tout ce qui est, tout ce qui aura été, il sera trop tard pour se souvenir, car il n'y aura plus personne. Alors, il n'y aura plus de différence entre les morts et ceux qui les pleurent. Si je suis venu devant vous, *c'est pour inverser le temps*, c'est pour pleurer aujourd'hui les morts de demain. Après demain, il sera trop tard.

Sur ce, il rentra chez lui, se débarrassa de son costume, de la cendre qui recouvrait son visage et se rendit à son atelier.

Dans la soirée, un charpentier frappa à sa porte et lui dit : laisse moi t'aider à construire l'arche, *pour que cela devienne faux*.

Plus tard, un couvreur se joignit à eux en disant : il pleut par-dessus les montagnes, laissez moi vous aider, *pour que cela devienne faux*. »

« *Petite métaphysique des tsunamis* » de Jean-Pierre DUPUY

Convention relative aux droits des migrants

en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2003

« Considérant la situation de vulnérabilité dans laquelle se trouve fréquemment les travailleurs migrants et les membres de leur famille du fait, entre autres, de leur éloignement de l'Etat d'origine et d'éventuelles difficultés tenant à leur présence dans l'Etat d'emploi,

Convaincus que, partout, les droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille n'ont pas été suffisamment reconnus et qu'ils doivent donc bénéficier d'une protection internationale appropriée [...] »

Extrait du Préambule

Ce grand texte juridique international représente un progrès en humanité considérable. Il a vocation à être intégré dans les législations nationales des Etats employeurs de travailleurs étrangers.

Cependant aucun Etat européen n'y adhère encore. Il est donc important de le promouvoir auprès de nos princes notamment en participant à la campagne de lettres de novembre.

Article 7

Les Etats parties s'engagent, conformément aux dispositions des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, à respecter et à garantir à tous les travailleurs migrants et aux membres de leur famille se trouvant sur leur territoire et relevant de leur juridiction, les droits reconnus dans la présente Convention sans distinction aucune, notamment de sexe, de race, de couleur, de langue, de religion ou de conviction, d'opinion politique ou de tout autre opinion, d'origine nationale, ethnique ou sociale, de nationalité, d'âge, de situation économique, de fortune, de situation matrimoniale, de naissance ou de toute autre situation.